



ASSEMBLEE GENERALE

6 Février 2021

ORDRE DU JOUR - CR

Contenu

1. Modalité des votes des résolutions (sans vote)	2
2. Désignation du président de séance	2
3. Désignation du secrétaire de séance	2
4. Rapport Moral du Président (sans vote)	2
5. Approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020.....	2
6. Désignation des membres du Conseil d'Administration	3
7. Montant des cotisations pour la période 2021 – 2022	3
8. Montant des maximums des dépenses autorisées au Conseil d'Administration	4
9. Projet de nouveau rucher aux Metz.....	4
10. Adhésion de l'association au comité de Jumelage de Jouy en Josas	4
11. Modalités d'attribution des traitements anti-varroa	5
12. Attribution d'un 2ème emplacement dans les ruchers	5
13. Opération zéro plastique.....	6
14. Incitation des membres à diviser, éviter les essaimages et partager leurs essaims.	6
15. Questions diverses	7
16. Clôture de la séance et verre de l'amitié	7

1. Modalité des votes des résolutions (sans vote)

Mode de vote des résolutions : pas de quorum fixé (les décisions seront prises sur la base des participants incluant les adhérents ayant donné pouvoir). Les décisions seront prises à la majorité simple.

2. Désignation du président de séance

Est candidat :

- M. Bonnet Vincent

L'Assemblée Générale désigne comme président de séance :

- M. Bonnet Vincent

(Pour 30 Contre : 0 Abstention : 0)

3. Désignation du secrétaire de séance

Est candidat :

- M. Langlois Renaud

L'Assemblée Générale désigne comme secrétaire de séance :

M. Langlois Renaud

(Pour 30 Contre : 0 Abstention : 0)

4. Rapport Moral du Président (sans vote)

L'Assemblée Générale prend bonne note de l'action de l'ensemble des membres du Bureau et les en remercie.

5. Approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présentation des comptes de l'exercice 2020 par notre trésorière, Madame Nadine Liblin.

Les comptes sont approuvés

(Pour 30 Contre : 0 Abstention : 0)

6. Désignation des membres du Conseil d'Administration

Rappel Art 5 : le conseil d'administration se compose de 5 membres minimum et 11 au plus dont 1 représentant de la mairie de Jouy en Josas

Tous les membres du CA actuel (au nombre de 9) ont annoncé leur intention de se représenter. Il y a néanmoins de la place pour des candidats supplémentaires.

Sont élus	Dominique Beau	(Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0)
	Vincent Bonnet	(Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0)
	Olivier Cottard	(Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0)
	Geneviève Girard	(Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0)
	Laurent Havy	(Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0)
	Renaud Langlois	(Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0)
	Nadine Liblin	(Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0)
	Pascal Mariel	(Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0)
	Marc Prieur	(Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0)
	Philippe Soulier	(Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0)

7. Montant des cotisations pour la période 2021 – 2022

Le conseil d'administration propose de garder inchangé le montant des cotisations. Pour rappel le barème est le suivant :

Tarif en Euros	2019	
	Cout Jovacien	Cout non Jovacien
Enfant	15	20
Etudiant	15	20
Adulte	30	40
Famille	45	60
Collectivité	35	45
Bienfaiteur	A partir de 75 EUR	

Après avoir pris connaissance des modalités du projet l'Assemblée Générale

- Valide le barème de cotisation pour l'année 2021-2022

(Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0)



Afin d'unifier les dates des cotisations, l'assemblée générale propose que les adhésions de tous les adhérents se fassent désormais en septembre de chaque année.

Après en avoir discuté, l'Assemblée générale valide cette proposition.

(Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0)

8. Montant des maximums des dépenses autorisées au Conseil d'Administration

Proposition de reconduire le montant de 250 EUR TTC de dépenses unitaires de matériel, de consommable et d'entretien du rucher pour lequel l'accord préalable des adhérents n'est pas nécessaire et à concurrence de 30% du budget prévisionnel de l'année.

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée Générale valide cette proposition.

(Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0)

9. Projet de nouveau rucher aux Metz

Etat d'avancement du projet, discussion ouverte.

Proposition d'accorder au CA le pouvoir de construire le projet en vue de le finaliser et signer avec la Mairie.

Le CA informera les membres des grandes étapes du projet.

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée Générale valide/ ne valide pas.

(Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0)

10. Adhésion de l'association au comité de Jumelage de Jouy en Josas

Véronique Chiquier présente son projet d'adhésion de l'association au Comité de Jumelage.

Après avoir pris connaissance des modalités du projet, l'Assemblée Générale

- Valide l'adhésion de l'association au Comité de Jumelage de Jouy en Josas

(Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0)

11. Modalités d'attribution des traitements anti-varroa

Afin de prendre en compte le fait qu'un nombre croissant d'adhérent à l'association disposent de ruches sur leur propriété et donc en dehors des ruchers sous responsabilité de l'association il est proposé que l'association mette à disposition de chaque adhérent le traitement anti-varroa pour leurs ruches privées et à concurrence de 2 ruches par adhérent.

Proposition de reconduire pour l'année 2021 l'extension à 2 ruches plus 2 ruchettes temporaires, soit un total de 6 bandelettes (2 par ruche et 1 par ruchette)

La mise à disposition du traitement sera soumise à notification par chaque propriétaire auprès du trésorier de l'association au plus tard à fin janvier de chaque année.

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée Générale valide cette proposition.

(Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0)

12. Attribution d'un 2ème emplacement dans les ruchers

Lors de l'AG 2019, il a été validé le règlement suivant :

Une deuxième liste d'attente est créée pour permettre aux adhérents ayant une première ruche d'installer une 2ème ruche. L'option d'installation d'une deuxième ruche sera validée chaque année en AG en fonction du nombre d'adhérents et des places disponibles.

Il est convenu que la priorité sera donnée aux personnes inscrites sur liste d'attente pour une première ruche dans le cas où il n'est pas possible de répondre à l'ensemble des demandes. La deuxième ruche sera attribuée par ordre d'inscription (même fonctionnement que pour la liste d'attente de la première ruche).

Après en avoir pris connaissance l'Assemblée Générale valide le renouvellement de cette modalité d'attribution pour l'année 2021.

(Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0)

13. Opération zéro plastique.

En écho avec l'opération zéro déchets de la mairie de Jouy-en-Josas, et considérant que la pollution due aux plastiques se retrouve jusque dans le miel sous la forme de micro particules, le CA propose de passer progressivement aux pots en verre et d'organiser un système de recyclage.

Il sera donc demandé aux adhérents de s'impliquer dans le recyclage de leurs pots par lavage et réutilisation lors de la récolte.

Nous proposons de reconduire cette mesure cette année (en finissant éventuellement nos pots en plastique pour écouler les stocks).

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée Générale valide cette proposition.

(Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0)

14. Incitation des membres à diviser, éviter les essaimages et partager leurs essaims.

Nous avons eu un peu de chance dans la récupération d'essaims de nos ruches l'année dernière, mais bien souvent ils sont perdus. Ils ont toutes les chances de mourir durant l'hiver, mais peuvent aussi créer des désagréments chez les voisins.

C'est donc une bonne pratique apicole que de diviser à temps.

Ces essaims ne peuvent être gardés au-delà du maximum des deux ruches par adhérents. Ils pourraient être donnés aux membres ayant des pertes, au gré des affinités de ceux qui les créent.

Pour inciter les membres à diviser sans devoir investir, nous proposons la mise à disposition d'un pool de ruchettes.

Les éléments fondamentaux du projet sont les suivants:

- Il s'agira d'une expérimentation. Nous ferons un bilan la fin de l'année et discuterons la reconduction éventuelle.
- Les ruchettes sont empruntables dès le printemps (mi-avril) pour une durée limitée jusqu'à la mise en ruche. Elles peuvent le cas échéant être gardées pour l'hiver à condition de les restituer pour fin mars.
- Les emprunts doivent être déclarés

La mesure adoptée l'année dernière n'a pas été exécuté pour cause de rupture de stock chez les fournisseurs. Nous proposons de la reconduire jusqu'à deux ruchettes seulement vu le peu de demandes l'année précédente. Le rucher école a néanmoins utilisé deux de nos 3 ruchettes.

Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée Générale valide/ ne valide pas cette politique et le budget associé à concurrence de 300€ (100€ par ruchette) maximum.

(Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0)



15. Questions diverses

Proposition des adhérents :

- Rester attentif à une utilisation raisonnée du groupe WhatsApp
- Intégration des apiculteurs volontaires et sans ruche(s) dans un groupe avec des ruches.

16. Clôture de la séance (sans verre de l'amitié 😞)

Le secrétaire : Renaud Langlois